

## Bornage/ forme des bornes

## Par Visiteur, le 07/08/2017 à 20:47

Je cherche quelqu'un qui puisse me confirmer qu'il n'y a pas forcément d'inscription gravée sur une borne de limite de propriété (notamment sur les bornes en pierre posées sur socle en pierre dans les années 50-60 en Corrèze...)

Je ne sais plus à qui m'adresser pour ce renseignement... Merci par avance...

Par Visiteur, le 07/08/2017 à 21:43

BONJOUR est une règle sur ce site

http://www.blc-ge.com/fr/presentation/64/travaux-fonciers-bornage-division.html Les bornes sont en général de couleur rouge/orangé, toutes infos voir ici.

## Par Visiteur, le 07/08/2017 à 21:49

J'avais écrit bonjour, j'ai dû faire une fausse manip....toutes mes excuses Monsieur. Je parle des bornes que l'on mettait dans les campagnes il y a 50 ans... Donc non, elles ne sont pas rouges....

## Par bern29, le 07/08/2017 à 22:38

Bonsoir,

ce qui compte,ce n'est pas tant la borne en elle même,mais le procès verbal de bornage contradictoire (signé donc par toutes les parties concernées.